

Résolution de la CEF des 2 et 3 juin 2026

La CEF se réunit alors que la marche à la guerre s'accélère et les budgets de guerre explosent (2 887 milliards de dollars en 2025 au niveau mondial). Cette course à l'armement intervient dans un contexte de généralisation des guerres : avec le conflit qui se perpétue entre l'Ukraine et la Russie, la guerre menée contre l'Iran et le Liban par Trump et Netanyahu, les massacres en Palestine perpétrés par les mêmes.

Tout cela rend encore plus urgent la nécessité d'intensifier nos initiatives contre la guerre, contre le génocide dans la bande de Gaza. D'autant que ces guerres sont menées avec la complicité et le soutien du gouvernement Macron-Lecornu.

La CEF se félicite que de nombreux syndicats de la fédération soutiennent et participent au meeting international contre la guerre à Londres le 20 juin 2026. Une délégation du SF participera à une rencontre de syndicalistes et de militants européens dans les locaux du NEU (National Education Union) à Londres pour justement discuter des initiatives à prendre.

La CEF réaffirme sa revendication d'arrêt des dispositifs « classes défense et sécurité globale » et de tout projet reposant sur un partenariat entre École et Armée, d'abandon du service national volontaire et de la conscription, d'abandon du projet de loi sur l'enseignement à la défense. La CEF invite à faire signer massivement la pétition « Ecole contre la guerre » : <https://c.org/cKbbPgpwxP>

La CEF refuse l'autoritarisme et à la répression d'Etat. Elle refuse toutes les manœuvres de divisions racistes mises en œuvre par le gouvernement Macron. La CEF s'opposera à tout retour du projet de loi Yadan qui viserait à criminaliser toute critique de l'Etat d'Israël et instaurer un délit d'opinion. Elle rappelle son exigence de retrait du vademecum " agir contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine " et du plan « Bienvenue en France » générant des droits différenciés pour les étudiants extra-communautaires.

Le combat contre la guerre est indissociable du combat pour les revendications. L'un ne va pas sans l'autre. Ces guerres ont des conséquences immédiates sur le pouvoir d'achat, les services publics, sur l'emploi, et y compris nos libertés fondamentales.

La CEF exige le retrait de la loi de programmation militaire qui prévoit une nouvelle augmentation de 36 milliards d'euros du budget de l'armée, et la circulaire du ministre Amiel qui appelle à réduire tous les budgets des autres ministères. Elle soutient les rassemblements organisés en ce sens.

Le gouvernement poursuit les suppressions de postes par milliers et les fermetures de classes. Il poursuit la destruction de l'Ecole, de la Culture et de la Formation professionnelle.

Les personnels ne l'acceptent pas et ne veulent pas faire la rentrée dans ces conditions !

La CEF salut la grève massive et reconduite des enseignants espagnols avec le soutien de la population qui a permis d'arracher des augmentations de salaires significatives et des créations de postes et qui se poursuit dans plusieurs régions autonomes. Ils nous montrent la voie.

Face à l'accumulation d'attaques contre l'Ecole, nos salaires et nos Statuts, la CEF considère qu'il n'y a pas d'autre choix que la grève massive, tous ensemble, dans toutes les écoles, les établissements et les services.

Tout en poursuivant les mobilisations dès maintenant pour les revendications (annulation des fermetures et création des postes nécessaires, revalorisation des salaires, refus de la militarisation de l'École et de la loi de programmation militaire ...), la CEF décide d'organiser une campagne d'assemblées générales, de réunions avec les parents, de tournées syndicales pour préparer la grève et le blocage à la rentrée.

Elle invite tous les syndicats à ouvrir les discussions et faire prendre position dans toutes les écoles, secteurs, établissements, services. La FNEC FP-FO fera connaître toutes les prises de position, les décisions de se mettre en grève à la rentrée.

La CEF décide de s'adresser aux autres OS pour construire dans l'unité la plus large un mouvement d'ampleur dès la rentrée.

I. Abrogation de Parcoursup et de Monmaster !

Alors que viennent de tomber les premiers résultats sur les plateformes d'admission à la poursuite d'études, la CEF rappelle qu'en deux ans, plus de 50 000 places ont été supprimées sur Parcoursup, qu'en 2025, plus de 100 000 bacheliers ont des réponses négatives à leurs vœux, et que Monmaster n'offre qu'une place pour 1,8 candidat.

En parallèle, tout est fait en effet pour diriger les jeunes vers l'armée, notamment dans le cadre de la Loi de programmation militaire, avec l'octroi de divers avantages pour les « volontaires » du service national : un quart d'année universitaire en cadeau et un examen plus favorable du dossier sur Parcoursup pour les engagés du SMV, « bonus » sur les notes pour ceux qui accepteront d'être réservistes, périodes de césures ménagées pour ceux qui feront des allers-retours armées/études...

La CEF ne l'accepte pas et appelle ses syndicats à se tenir aux côtés des jeunes lycéens et étudiants qui se mobilisent pour leur droit à un avenir et contre l'augmentation des frais d'inscription. Leurs revendications sont légitimes :

Abrogation de Parcoursup et Monmaster ! Non au budget de guerre : tous les moyens nécessaires pour ouvrir les places universitaires, en termes de postes statutaires, de bâtiments et d'équipements !
Abrogation du SMV et arrêt de sa promotion au sein des établissements scolaires !

II. Mobilisations en défense de l'École publique et laïque

Alors que l'École manque de tout, le budget de guerre et d'austérité Macron-Lecornu provoque une saignée à laquelle il faut encore ajouter les postes préemptés pour les Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS). Dans le cadre de l'examen du projet de loi « visant à renforcer le parcours inclusif des enfants à besoins éducatifs particuliers », les députés ont voté contre la généralisation des pôles d'appui à la scolarité (PAS). L'assemblée nationale a donc rejeté ces dispositifs dont nous demandons l'abandon et qui ne répondent en rien aux besoins des personnels et des élèves en situation de handicap bien au contraire.

La CEF exige l'abandon définitif de ce dispositif. Alors que 480 PAS ont été créés à la rentrée 2025 et que le ministère crée plus de 1 000 PAS à la rentrée 2026, la CEF exige que les postes utilisés pour la mise en place de ces pôles soient restitués immédiatement afin d'annuler les fermetures de classes et ouvrir les postes spécialisés et de remplaçants. La CEF invite ses structures à proposer aux autres organisations syndicales d'intervenir en commun en ce sens comme cela a déjà été fait dans le Rhône, en Gironde, dans l'Yonne, dans le Val de Marne, en Mayenne, dans l'Eure, ...

Ces conditions inacceptables provoquent la colère et la résistance des personnels, des parents d'élèves, des lycéens et étudiants, parfois en lien avec les comités des écoles et établissements mobilisés.

Dans le même temps, le ministre de l'Éducation nationale annonce mettre en place « une expérimentation inédite de construction de la carte scolaire dans 18 départements ».

Cette annonce fait suite au premier atelier « prospectif » concernant la « baisse démographique et l'anticipation des évolutions de l'offre scolaire » auquel la FNEC FP-FO a refusé de participer et dont elle a proposé le boycott aux autres organisations syndicales.

Pour la CEF, baisse démographique ou pas, l'urgence est de baisser significativement les effectifs par classe et de créer les milliers de postes qui font défaut aujourd'hui !

Face à la résistance qui s'exprime de manière plus acharnée chaque année face aux fermetures de classes, le ministère voudrait associer les élus locaux et les syndicats aux futures suppressions de classes, d'écoles...

Cette méthode s'inscrit dans la logique du protocole d'accord signé en avril 2025 entre le ministère de l'Éducation nationale et l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité et de la mise en place des "observatoires des dynamiques rurales et territoriales", désormais étendus à l'ensemble du territoire national (BO de janvier 2026).

La FNEC FP-FO n'a pas décidé d'acter le budget d'austérité 2026. Elle ne participera pas non plus à la planification des suppressions de postes dans un cadre territorialisé.

La CEF réaffirme ses positions de défense d'un service public de l'Éducation nationale garant de l'égalité de traitement de tous ses agents sur l'ensemble du territoire national. La CEF rappelle son exigence d'abrogation de la loi dite « 3DS » qui instaure une autorité fonctionnelle des collectivités territoriales sur les secrétaires généraux d'EPL.

La CEF appelle tous les personnels à se réunir pour discuter des moyens efficaces de faire aboutir les revendications :

- annulation de toutes les suppressions de postes
- création de tous les postes statutaires nécessaires dans toutes les catégories
- titularisation pour tous les contractuels qui le souhaitent
- un statut, un vrai salaire pour un temps plein de 24H pour les AESH
- abandon des PIAL et des PAS
- création de tous les postes spécialisés nécessaires, création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

III. Augmentation générale des salaires et des pensions

La CEF réaffirme son refus d'une nouvelle année de blocage des salaires dans le privé comme dans le public avec le gel de la valeur du point d'indice.

Avec la nouvelle hausse du SMIC (+ 2,41 %), une tendance s'accélère : la rémunération de la grande majorité des fonctionnaires est bloquée au SMIC ou s'en rapproche. C'est toute la logique des carrières publiques qui est abolie.

Avec la FGF-FO, la CEF réaffirme sa revendication d'une augmentation de 33% de la valeur du point d'indice afin de compenser la perte du pouvoir d'achat accumulée depuis 2000. La CEF réaffirme sa revendication a minima de 10% d'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice et l'ouverture de négociations pour l'amélioration de toutes les grilles indiciaires.

La CEF réaffirme, avec sa confédération, son exigence de ramener les prix du gaz à un niveau au moins équivalent à celui observé avant le déclenchement du conflit au Moyen-Orient, de plafonner à 1,5€ le prix des carburants, de revaloriser les salaires et les pensions du public et du privé les barèmes, notamment celui des indemnités kilométriques. La CEF revendique également l'augmentation de l'ISSR

et des frais de déplacements. L'augmentation de 3,2% du tableau kilométrique, qui plus est temporaire, ne permet pas de compenser la hausse du prix du carburant établi par l'INSEE.

La FNEC-FP-FO s'oppose à toute nouvelle attaque contre le code des pensions civiles et militaires.

La CEF invite ses syndicats à participer aux initiatives que prennent les Unions départementales sur ces revendications : De l'argent pour les salaires ! Non aux 449 milliards pour la guerre !

IV. Défense du Statut, défense de l'École et défense des conditions de travail

La CEF réaffirme ses revendications du congrès d'Angers d'abrogation de toutes les contre-réformes.

La CEF réaffirme son refus de « Collèges en progrès » du ministre Geffray qui prévoit un « accompagnement renforcé » et des « inspections en résidence » pour 15% d'établissements pour lesquels les résultats des élèves ne sont pas jugés assez bons. La CEF se tiendra aux côtés des personnels qui refusent d'être pointés du doigt comme responsables des difficultés scolaires de leurs élèves.

Concernant la réforme de la voie professionnelle, la CEF refuse le maintien du parcours Y avec deux semaines à placer avant mars, au gré de chaque établissement. La FNEC FP-FO, avec le SNETAA-FO, s'oppose à ce réajustement à la marge d'une réforme qui n'a aucun sens et a voté contre lors du CSE du 26 mars.

La CEF réaffirme son refus de la réforme des concours. Le concours spécial PE pour les candidats ayant suivi une licence PE a pour vocation de devenir la voie principale de recrutement des PE, obligeant ainsi les jeunes à choisir dès le lycée le métier de professeur des écoles en postulant via Parcoursup en licence PE. Le décret est également un prétexte pour supprimer la possibilité d'avoir recours aux listes complémentaires pour pourvoir à la vacance des postes en cours d'année.

La CEF réaffirme ses revendications :

- Abandon de la « masterisation », concours au niveau licence (hors agrégation) avec une formation rémunérée à plein temps sous statut, pouvant être reconnue comme valant grade de master
- La prise en compte des années de formation pour l'avancement de carrière
- Retour à des épreuves disciplinaires pour les concours, avec en amont des licences disciplinaires
- Aucune inégalité devant le concours, non au concours spécifique de licence PE
- Suppression de l'engagement de 4 ans post-titularisation pour les élèves fonctionnaires.

La CEF réaffirme son refus des conséquences des « Assises » de la santé scolaire et son opposition à la création de la fonction de Conseiller Technique de PsyEN en santé mentale et au regroupement des quatre corps des INFENES, ASS, PSY EN et médecins sous l'autorité du DASEN, à « l'officialisation » des glissements de missions pour compenser la pénurie de personnel.

La CEF refuse toute extension du champ d'intervention de ses personnels vers les établissements scolaires privés prévu par le plan « Brisons le silence »

L'accord de la réforme de la Protection Sociale Complémentaire en santé et prévoyance a été signé par toutes les organisations syndicales sauf la FNEC FP-FO. Les inquiétudes grandissent et les scandales s'annoncent, notamment pour ce qui concerne le fonds d'accompagnement social (le FAS) du régime et la prévoyance des agents en arrêt long au moment du changement de régime.

Pour la CEF, il faut dénoncer l'accord pour imposer une renégociation sur la base de la liberté d'adhésion, d'une seule et unique offre couplant santé et prévoyance et basée sur une véritable solidarité entre agents, débouchant sur une prestation unique. La CEF mandate le SF pour produire un nouveau 4 pages et une pétition à destination des personnels.

La CEF rappelle que la généralisation du repas à un euro ne peut se faire sans moyens supplémentaires pour les CROUS. Alors que certains sites enregistrent déjà une hausse de fréquentation de 35% et que

les plus grandes structures dépassent 85% d'augmentation par rapport à l'an dernier. La CEF exige le financement intégral de cette mesure par l'Etat et revendique une augmentation immédiate du plafond d'emploi du réseau.

Les personnels et des parents d'élèves sont toujours confrontés au chaos provoqué par la logique de l'inclusion systématique et forcée, avec la mutualisation des moyens, la flexibilisation des personnels et le démantèlement de l'enseignement et des structures spécialisés et adaptés. Un nouveau projet de loi est en préparation pour accélérer la généralisation de l'externalisation des ESMS. Conformément au mandat du congrès, le SF est mandaté pour organiser « en lien avec la confédération, les unions départementales et les syndicats force ouvrière des secteurs du social, du médico-social et de la santé, une nouvelle initiative nationale, si possible dans l'action commune, par la grève, avec comme première étape une nouvelle manifestation nationale à Paris. » La CEF propose que la date de la montée à Paris soit fixée au lendemain du CNF, soit le jeudi 5 novembre 2026.

La CEF a pris connaissance du rapport de l'Inspection générale concernant le « rôle et les missions des AESH » qui aborde la question du « Statut » des AESH.

Le rapport préconise la « création d'un corps d'« assistant d'accessibilité », fonctionnaires de catégorie B à temps plein (1607h/an), avec un temps d'accompagnement des élèves (non pas de manière individuelle mais dans un service à la classe) et d'autres missions en complément. Cela ne concernerait au mieux que 20 % des AESH. Et pour les 80 % qui restent ? « Maintien d'AESH contractuels [toujours à temps partiel imposé donc toujours sous payés] pour exercer la mission d'accompagnement des élèves en situation de handicap afin de maintenir un recrutement au fil de l'eau. »

Cette fonction d'« assistant d'accessibilité » serait chapeauté par une autre nouvelle fonction : le « conseiller principal accessibilité (CPA), responsable du développement de l'accessibilité au sein de la circonscription ou de l'EPL, avec autorité fonctionnelle sur les personnels ressources de l'école inclusive (notamment ERSEH, formateurs, personnels RASED et AESH), en lien avec le PAS. »

La CEF refuse ces annonces extrêmement dangereuses qui ne répondent en rien aux revendications des personnels. Elle réaffirme ses revendications :

- un Statut de fonctionnaire pour toutes les AESH à 24 heures temps plein
- l'augmentation immédiate des salaires des AESH
- l'abandon des PAS, des PIAL et de la politique de mutualisation
- la mise en place immédiate de la subrogation
- l'octroi effectif des jours de fractionnement.

Lors du CSA ministériel du mardi 5 mai, sur le sujet des grilles d'avancement des AED en CDI, le ministère a confirmé avoir annoncé aux académies qu'il n'abonderait aucun budget pour les revalorisations des AED, même pour les académies où ces grilles ont déjà été actées en CSA.

Il reviendra aux académies de trouver sur leurs fonds propres des moyens éventuels pour acter cette grille et rendre effectif l'avancement financier de nos collègues AED. Autrement dit, l'État ne respecte même plus les lois qu'il promulgue !

La CEF soutient les mobilisations en cours des AED et invite tous les personnels à se réunir pour faire valoir les revendications :

- Augmentation immédiate des salaires et une grille de rémunération nationale des AED permettant une progression automatique de leur salaire sur la base de leur ancienneté ;
- Augmentation du nombre de postes d'AED à hauteur des besoins, création des postes et recrutement des AED nécessaires ;

- Accès au CDI selon des règles nationales pour les AED qui le souhaitent et la garantie de réemploi pour tous.

La CEF constate avec gravité que l'inaction des pouvoirs publics et le sous-investissement dans le bâti exposent chaque année davantage les personnels à différents risques : amiante, radon, isolation insuffisante face de chaleur ou de froid. La CEF affirme que la prise en compte de ces risques est de la responsabilité de l'employeur et non pas des personnels. C'est à l'employeur de protéger les personnels. La CEF exige des budgets urgents à hauteur des besoins pour la rénovation du bâti ainsi que pour le matériel nécessaire. L'Etat employeur ne peut pas se défaire de sa responsabilité sur les collectivités territoriales.

V. AFPA

La CEF prend acte de la situation particulièrement grave traversée par l'AFPA. Elle exprime sa totale solidarité avec les salariés, dont les conditions de travail et la santé se dégradent de manière alarmante, comme en témoignent les chiffres accablants d'absentéisme et la détresse humaine rapportée par nos militants sur le terrain.

La CEF exige de la direction générale une transparence pleine et entière sur les contours du schéma de réorganisation territoriale en cours, et condamne fermement la méthode consistant à distiller des informations parcellaires et non officielles sans information loyale et sincère avec les instances représentatives du personnel et des organisations syndicales représentatives.

Toutefois la dernière audience au ministère laisse clairement entrevoir des suppressions de postes

- des fermetures ou regroupements de GRN ou de centres
- des mobilités forcées
- des réorganisations brutales
- une dégradation des conditions de travail

La CEF ne l'accepte et réaffirme que l'AFPA est un service public de la formation professionnelle qualifiante irremplaçable, dont les missions d'intérêt général doivent être préservées. En conséquence, la CEF mandate ses représentants pour être présents, avec le plein soutien de la confédération, au Conseil d'Administration du 30 juin, afin de peser de tout leur poids sur les décisions à venir. Elle exige que toute restructuration donne lieu à de véritables négociations garantissant les droits des salariés, le développement des missions publiques, le maintien du maillage territorial, des plateaux techniques, des centres et des emplois, l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi.

VI. Elections et développement

La CEF invite toutes ses structures à poursuivre le renforcement du syndicalisme libre et indépendant en continuant notre campagne d'implantation et de syndicalisation, en tenant régulièrement nos instances, en organisant les tournées d'écoles, établissements et services, en réunissant les personnels lors des réunions d'information syndicale, les assemblées générales pour établir les cahiers de revendications.

Cela doit nous permettre d'aborder les élections professionnelles de 2026 avec détermination pour confirmer, élargir la représentativité de la fédération et conforter la première place de FO dans la fonction publique de l'Etat.